



CIRCULAIRE N° 2394 - /MEFB/DGD du 04 MARS 2026
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Agrément d'exportateurs des produits et sous-produits
du coco, au titre de l'année 2026

Réf. : - Courrier n° 0044/CHPC/DG/naj du 20 janvier 2026 ;
- Décision n° 0165/CHPC/DG du 13 janvier 2026 ;
- Circulaire n° 2374/MFB/DGD du 26 août 2025.

Conformément aux dispositions de la correspondance du Directeur Général du Conseil Hévée-Palmier à Huile-Coco visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer, à l'ensemble du service et des usagers, copie de la Décision n° 0165/CHPC/DG du 13 janvier 2026 portant agrément d'exportateurs des produits et sous-produits du coco, au titre de l'année 2026.

Ces opérateurs sont tenus de présenter, pour chaque opération d'exportation, une Autorisation d'Exportation (AEXP), dûment délivrée par le Conseil Hévée-Palmier à Huile-Coco.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

PJ : Copie Décision n° 0165/CHPC/DG du 13 janvier 2026.

Ampliations :

- MEFB/Cab
- CHPC
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- GUCE-CI
- GEPEX
- OCOD
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie France-Côte d'Ivoire
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL



General DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National



0 1 6 5

Décision n° -----/CHPC/DG du 13 JAN 2026
portant agrément des sociétés agro-industrielles, des sociétés commerciales, des sociétés coopératives de type commercial, des personnes physiques et morales dont l'activité principale est l'exportation des produits du coco en qualité d'exportateurs des produits et sous-produits du coco au titre de l'année 2026

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la loi n°78-633 du 23 juillet 1978 relative au prix, à la poursuite et à la répression des infractions, à la législation économique, notamment en son article 26 ;
- Vu** la loi n°88-650 du 07 juillet 1988 relative à la répression des infractions en matière de commercialisation des produits agricoles telle que modifiée par la loi n° 89-521 du 11 mai 1989 ;
- Vu** la loi n° 2017-540 du 3 août 2017, fixant les règles relatives à la Régulation, au Contrôle et au Suivi des activités des filières Hvéa et Palmier à Huile ;
- Vu** l'ordonnance n°2024-886 du 16 octobre 2024 portant répression de la commercialisation et l'exportation illicites des produits agricoles soumises à agrément ;
- Vu** L'ordonnance n°2025-86 du 12 février 2025 portant extension des règles relatives à la régulation, au contrôle et au suivi des activités des filières Hvéa et Palmier à Huile aux activités de la filière Coco ;
- Vu** le décret n°90-1170 du 10 octobre 1990 fixant les modalités de fonctionnement du contrôle et du conditionnement des produits agricoles à l'exportation ;
- Vu** le décret n°91-296 du 15 mai 1991 abrogeant le décret n°83-60 du 26 janvier 1983 fixant les conditions de commercialisation des produits du palmier à huile et de certains produits du cocotier et le décret n°84-97 du 15 février 1984 réglementant l'approvisionnement du marché intérieur en huiles brutes de palmier, de palmiste, de coprah et en graines de coton ;
- Vu** le décret n°2018-228 du 28 février 2018 portant dénomination de l'organe chargé de la Régulation, du Contrôle et du Suivi des activités des filières Hvéa et Palmier à Huile ;
- Vu** le décret n°2018-762 du 26 septembre 2018 portant nomination du Directeur Général du Conseil de Régulation, de Contrôle et de Suivi des activités des filières Hvéa et Palmier à Huile ;
- Vu** le décret n°2023-160 du 22 mars 2023 fixant les modalités de la commercialisation des produits et sous-produits de l'hvéa et du palmier à huile ;
- Vu** le décret n°2023-161 du 22 mars 2023 fixant les conditions et les modalités de délivrance des agréments pour l'exercice des activités d'encadrement en plantations villageoises et de commercialisation des produits et sous-produits de l'hvéa et du palmier à huile ;



.../...

- Vu** le décret n°2025-87 du 12 février 2025 portant application aux activités de la filière Coco des dispositions du décret n°2023-160 du 22 mars 2023 fixant les modalités de la commercialisation des produits et sous-produits de l'hévéa et du palmier à huile et du décret n°2023-161 du 22 mars 2023 fixant les conditions et les modalités de délivrance des agréments pour l'exercice des activités d'encadrement en plantations villageoises et de commercialisation des produits et sous-produits de l'hévéa et du palmier à huile ;
- Vu** le décret n° 2025-644 du 30 juillet 2025 modifiant le décret n° 2018-228 du 28 février 2018 portant changement de dénomination de l'organe chargé de la Régulation, du Contrôle et du Suivi des activités des filières Hévéa et Palmier à Huile ;
- Vu** les demandes d'agrément à l'exportation des produits et sous-produits du coco soumises à examen ;
- Vu** le rapport d'analyse des offres de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour les agréments des acheteurs de régimes de palme et de noix de coco et des exportateurs des produits du coco pour la campagne 2026 de novembre 2025 ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : Sont agréées en qualité d'exportateurs des produits et sous-produits du coco, les sociétés agro-industrielles, les sociétés commerciales, les sociétés coopératives de type commercial, les personnes physiques et morales dont la liste est jointe en annexe.

Article 2 : Le présent agrément est délivré à l'usage exclusif et ne peut être vendu, ni cédé à un tiers. Il ne peut en outre faire obstacle à l'application des dispositions légales et réglementaires en matière d'exportation des produits agricoles, notamment la délivrance par le Conseil Hévéa-Palmier-à-huile-Coco de l'Autorisation d'Exportation (AEXP), à chaque expédition.

L'exportateur est tenu de s'acquitter de toutes ses obligations fiscales et des cotisations professionnelles applicables à son activité. Il est également tenu au respect de tout quota d'exportation qui viendrait à lui être attribué en raison des impératifs de régulation.

Article 3 : Sont éligibles à l'exportation les produits et sous-produits suivants :

- Noix de coco mures calibrées brutes ;
- Eau de coco brute et/ou congelée ;
- Coco râpé HIGH FAT et/ou LOW FAT ;
- Huile vierge de coco ;
- Huile de coprah ;
- Tourteau de coprah ;
- Chair de coco / Lait de coco / Crème de coco ;
- Fibre de coco / Substrat / Géotextile ;
- Coque de coco.

Sont interdits ou soumis à quota d'exportation les produits et sous-produits suivants :

- Noix de coco immatures brutes ;
- Noix de coco mures non débarrassées ;
- Noix de coco mures débarrassées hors calibre et Rejets ;
- Coprah.



Article 4 : Le produit destiné à l'exportation est soumis à un contrôle de la qualité effectué par des organismes nationaux titulaires d'un agrément délivré par le Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco.

Article 5 : En application de l'article 17 de la loi n°2017-540 du 03 août 2017 susvisée, il est fait obligation à l'exportateur agréé, de transmettre à l'organe de régulation, au terme de chaque période mensuelle, les données statistiques de commercialisation, conformément au canevas suivant :

- la quantité de produit acheté et les stocks de fin de période ;
- la quantité de produit transformé et les stocks de fin de période ;
- la quantité exportée par type de produit ;
- les valeurs FOB et CAF des produits exportés.

Article 6 : Toute exportation effectuée au mépris des dispositions légales et réglementaire expose son auteur aux peines d'emprisonnement et amendes prévues par les textes en vigueur notamment l'article 1 de l'ordonnance n°2024-886 du 16 octobre 2024 susvisée.

Article 7 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 13 JAN. 2026


 Le
 Directeur
 Général
 Edmond COULIBALY

AMPLIATIONS :

- MEMINADERPV/CAB ;
- MFB/CAB ;
- MT/CAB ;
- MCI/CAB ;
- DIRECTION GENERALE DES DOUANES ;
- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ;
- DG PORT AUTONOME ABIDJAN/SAN PEDRO ;
- DGPSA/MEMINADERPV ;
- DGAI/MCI ;
- DGAMP ;
- CHRONO.

EXPORTATEURS PRODUITS ET SOUS PRODUITS DE COCO

Régions d'activité

TOUTES LES RÉGIONS

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

CAMPAGNE 2026

N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
01	NOUVELLE COOPÉRATIVE DES PARTENAIRES DES PRODUITS AGRICOLES, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION	NCODEPAA COOP-CA	JACQUEVILLE	2505304 V	CI-DAB-01-2025-C11-00006	Noix de coco mures calibrées brutes
02	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE SIMPLIFIÉE RESSOURCES AGRICOLES DE CÔTE D'IVOIRE	SCOOPS RACI	ZONE INDUSTRIELLE VRIDI	2404544 H	CI-ABJ-2024-B-130	Noix de coco mures calibrées brutes



N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
03	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES FRUITS DE BONOUA	COFRUIBO COOP- CA	BONOUA	9100488 N	RSC CI-GRDBSM- 2015-B-17	Noix de coco mures calibrées brutes



EXPORTATEURS PRODUITS ET SOUS PRODUITS DE COCO

Régions d'activité

TOUTES LES RÉGIONS

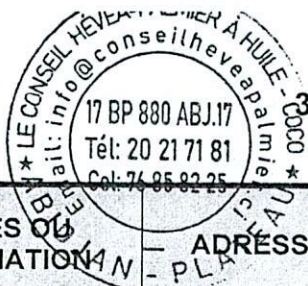
SOCIÉTÉS INDIVIDUELLES – SARL – SA

CAMPAGNE 2026

N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
01	AFRICA FOOD	AFRICA FOOD	ABIDJAN	1931179 T	CI-ABJ-03-2019-B12-11773	Noix de coco matures calibrées brutes
02	AFRICA NATURAL PRODUCT	ANP	ABIDJAN YOPOUGON, ZONE INDUSTRIELLE	2403735 Z	CI-ABJ-03-2021-B13-06821	Noix de coco matures calibrées brutes
03	AFRICA ONE CÔTE D'IVOIRE	AFRICA ONE CÔTE D'IVOIRE	KORHOGO, NONGOPLÉKAHA	2108127 Y	CI-KGO-01-2021-B13-00130	Noix de coco matures calibrées brutes



N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
04	AGROBRIDGE	AGROBRIDGE	COCODY RIVIÉRA	2506254 H	CI-ABJ-03-2025-B13-10530	Noix de coco matures calibrées brutes
05	ANEP COMPANY-CI	ANEP COMPANY-CI	COCODY	2190378 R	CI-ABJ-03-2021-B12-05279	Noix de coco matures calibrées brutes
06	BUAH-REV ENTREPRISE	BUAH-REV	COCODY ANGRÉ	2505440 G	CI-ABJ-03-2025-A10-02875	Noix de coco matures calibrées brutes
07	COCOSOL	COCOSOL	ABIDJAN COCODY RIVIÉRA M'POUTO	1409905 A	CI-ABJ-03-2024-M-43014	Noix de coco matures calibrées brutes ;
08	COMMODITIES TRADING CÔTE D'IVOIRE	C-TRADCI	ABIDJAN	2304015 G	CI-ABJ-03-2023-B13-09097	Noix de coco matures calibrées brutes
09	COMPAGNIE INTERNATIONALE DE COMMERCE ET SERVICES WEST AFRICA	COMPAGNIE INTERNATIONALE DE COMMERCE ET SERVICES WEST AFRICA	ABIDJAN, COCODY ABATTA CITÉ SIR	2502214 Y	CI-ABJ-03-2025-B 12-01667	Noix de coco matures calibrées brutes



N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
10	CÔTE D'IVOIRE AGRO RESSOURCE	CI-ARES	COCODY LYCÉE TECHNIQUE	2400370 Z	CI-ABJ-03-2024-B12-00540	- Noix de coco mures calibrées brutes ; - Fibre de coco / Substrat / Géotextile ; - Coque de coco.
11	DAKO SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE UNIPERSONNELLE	DAKO-SARLU	GAGNOA	2403264 C	CI-GAG-01-2024-B13-00026	Noix de coco mures calibrées brutes
12	DIOMANDÉ IMPORT-EXPORT	DIOMANDÉ IMPORT-EXPORT	DANANÉ	2300127 B	CI-DAN-2023-B-03	- Noix de coco mures calibrées brutes ; - Huile de coprah ; - Fibre de coco / Substrat / Géotextile.
13	DJIDJUI IMPORT-EXPORT	DJIDJUI IMPORT-EXPORT	SINÉMATIALI	1618345 P	CI-KGO-2016-B-304	Noix de coco mures calibrées brutes
14	DREAM LAND CORPORATION	DLC	ABIDJAN COCODY ANGRÉ	2501876 Y	CI-ABJ-03-2025-B13-03040	- Noix de coco mures calibrées brutes ; - Huile de coprah ; - Fibre de coco / Substrat / Géotextile.



N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES - ABRÉVIATION	PLATEAU ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
15	ENTREPRISE D'IMPORT-EXPORT DE PRODUIT AGRICOLE ET INDUSTRIELLE, DE DENRÉE ANIMALE ET D'ORIGINE ANIMALE DE CÔTE D'IVOIRE	EIEPAIDAOA-CI	ABIDJAN, YOPOUGON KÉNÉYA EN FACE DE COSMOS, 21 BP 2651 ABIDJAN 21	1441101 W	CI-ABJ-03-2014-B13- 24449	Noix de coco matures calibrées brutes
16	WAWA FRUITS SARLU	WAWA FRUITS SARLU	ABIDJAN, SONGON ADIAPOTO	2507474 S	CI-ABJ-03-2025-B13- 13377	Noix de coco matures calibrées brutes
17	ÉTABLISSEMENT DRAMÉRA ET FILS HOLDING	EDF HOLDING	VRIDI	2400466 C	CI-ABJ-03-202-B14- 00011	Noix de coco matures calibrées brutes
18	ÉTABLISSEMENT ABL SARL	ETS ABL SARL	GRAND BASSAM	2400950 N	CI-BAS-01-2024-B12- 02165	Noix de coco matures calibrées brutes
19	ÉTABLISSEMENT BAKAYOKO	ETS BAKAYOKO	COCODY ANGRÉ/ RÉSIDENTE LATRILLE	1859130 E	CI-ABJ-2018-A-20862	Noix de coco matures calibrées brutes
20	ETCHIMIN SERVICES ET TRANSIT CÔTE D'IVOIRE	EST-CI	GRAND-BASSAM	2028362 D	CI-GRDBSM-2020-B- 2608	Noix de coco matures calibrées brutes



N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
21	ÉTABLISSEMENT BONZOU MEX	ETS BONZOU MEX	JACQUEVILLE	2302376 D	CI-ABJ-03-2025-B12-02866	Noix de coco matures calibrées brutes
22	F2AA GROUPE	F2AA GROUPE	ABIDJAN- TREICHVILLE AVENUE 21	2241847T	CI-ABJ-03-2022-B12-02004	Noix de coco matures calibrées brutes
23	FRESH D SARL	FRESH D SARL	ABIDJAN COCODY AKOUÉDO	2403213 X	CI-ABJ-03-2024-B13-07214	Noix de coco matures calibrées brutes
24	GLOBAL EXPORT AND SUPPLY COMPANY	GESCO	ABIDJAN, MARCORY	2172559 G	CI-DAB-2021-B-1511	Noix de coco matures calibrées brutes
25	GREEN TECHNOLOGY	GREEN TECHNOLOGY	JACQUEVILLE, 17 BP ABIDJAN 17	0805034 T	CI-ABJ-03-2021-M-11991	Fibre de coco / Substrat / Géotextile
26	HS GROUP	HS GROUP	N'DJEM JACQUEVILLE	2305683 Y	CI-DAB-01-2023-B13-00182	Noix de coco matures calibrées brutes
27	IVOIRE AGRI SARL	IVOIRE AGRI SARL	GRAND-BASSAM, CITÉ MED	2304100 G	CI-GRDBSM-2023-B-12-9775	Noix de coco matures calibrées brutes



N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
28	IVOIRE PRO SERVICE PLUS	IPSP	ABIDJAN	2503094 G	CI-ABJ-03-2025-B13-05126	Noix de coco matures calibrées brutes
29	KOASH IMPEX	KOASH IMPEX	BONOUA (YAOU)	2500239 N	CI-BAS-01-2025-M-07080	Noix de coco matures calibrées brutes
30	KOM ET MED AGRO BUSINESS	KOM ET MED AGRO BUSINESS	ABIDJAN COCODY	2504701 K	CI-ABJ-03-2025-B12-03483	Noix de coco matures calibrées brutes
31	LES ENTREPRISES YOHIO DÉGBA	EYD	ABIDJAN, COCODY, RIVIÉRA-PALMERAIE	2305516 V	CI-ABJ-03-2023-B12-07007	Noix de coco matures calibrées brutes
32	LIFE BRIDGE TRUST	LBT	ABIDJAN COCODY ANGRÉ	2505722 S	CI-ABJ-03-2025-B13-09775	- Noix de coco matures calibrées brutes ; - Huile de coprah ; - Fibre de coco / Substrat / Géotextile.
33	MAA CARGO SERVICES SARL	MAA CARGO	RÉSIDENCES LES HÉVÉAS ROUTE DE BINGERVILLE	2244310 Y	CI-ABJ-03-2022-B13-09454	Noix de coco matures calibrées brutes
34	MOUSSE ENTREPRISE	MOUSSE ENTREPRISE	ABIDJAN ABOBO CENTRE	1989216 T	CI-ABJ-03-2019-B13-23514	- Noix de coco matures calibrées brutes ; - Huile de coprah.



N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
35	NORELI SERVICES	NORELI SERVICES	ABIDJAN	9605059 Y	CI-ABJ-03-2023-A11-00341	Noix de coco matures calibrées brutes
36	NOUR IMPORT-EXPORT	NOUR IMPORT-EXPORT	YOPOUGON 1 ^{er} PONT IMMEUBLE NASCO	2400729 F	CI-ABJ-03-2024-B12-00480	Noix de coco matures calibrées brutes
37	OUATTARA TRADING	OUATTARA TRADING	ABIDJAN TREICHVILLE, AVENUE 8, RUE 10 BARRÉE	1020947 T	CI-ABJ-2008-B-12-3587	Noix de coco matures calibrées brutes
38	PAN-AFRICAN AG LTD	PANAFAG	ABIDJAN COCODY	2401899 T	CI-ABJ-03-2024-B13-05280	Noix de coco matures calibrées brutes
39	PELIHI EXPERTISES	PELIHI EXPERTISES	ABIDJAN, ATTÉCOUBÉ QUARTIER LOCODJRO LAGOONA CITY BATIMENT 281,1 ^{ER} ÉTAGE PORTE 8	2212952 S	CI-ABJ--03-2022-B12-00459	- Noix de coco matures calibrées brutes ; - Huile vierge de coco ; - Tourteau de coprah ; - Coque de coco.
40	PREST MULTI SERVICES	PMS	ABOISSO	2134257 V	CI-ABJ-03-2025-B13-45060	Noix de coco matures calibrées brutes
41	SADA INTER	SADA INTER	ABIDJAN MARCORY ZONE 4	2501874 K	CI-ABJ-03-2025-B13-03028	Noix de coco matures calibrées brutes



N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
42	SINÉ IMPORT EXPORT	SINÉ IMPORT EXPORT	ABIDJAN COCODY	2504662 X	CI-ABJ-03-2025-B13-07396	Noix de coco matures calibrées brutes
43	SOCIÉTÉ AFRICAINE DE FRUITS ET LÉGUMES	SAFL	BASSAM YAILKALAND	2150570 M	CI-ABJ-03-2021-B12-02126	Noix de coco matures calibrées brutes
44	SOCIÉTÉ MARIELLA TOSSOU TRADING	SOMAT TRADING	RIVIÉRA BONOUMIN	2185257 X	CI-ABJ-03-2021-B13-06564	Noix de coco matures calibrées brutes
45	SOLEIL D'AFRIQUE SARL CÔTE D'IVOIRE	SA-CI	KORHOGO, QUARTIER NATIO KOBADARA, ZONE INDUSTRIELLE, BP 1269 KORHOGO	0173750 W	CI-KGO-01-2024-B12-00115	Noix de coco matures calibrées brutes
46	TERMINAL HUILIER DE VRIDI	THV	ABIDJAN-MARCORY ZONE 4, BIÉTRY, IMMEUBLE PALM TOWERS	1548927 Z	CI-ABJ-03-2024-M-19755	Huile de coprah
47	TRADING CORPORATION INTERNATIONAL	TCI	MARCORY	2142801 W	CI-ABJ-03-2021-B12-02010	Noix de coco matures calibrées brutes



N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
48	TRAKABA	TRAKABA	GRAND-BASSAM	2243867 S	CI-GRDBSM-2022-B-7956	Noix de coco matures calibrées brutes
49	WELL TRADING CORPORATE	WELL TRADING CORPORATE	ABIDJAN MARCORY LA MADONE	1806323 X	CI-ABJ-03-2018-B12-03274	Noix de coco matures calibrées brutes

ad

Le Conseil de Régulation, de Contrôle, de Suivi des activités des filières Hévée, Palmier à huile, Coco et de Développement de la filière Coco



Immeuble CAISTAP
4^{ème} étage, Porte 1
17 BP 880 Abidjan 17

Tél.: 27 20 21 71 81 - 05 76 85 82 25
Email : info@conseilheveapalmier.ci
Site web : www.conseilheveapalmier.ci

Organisme créé par la L
N° 2017-540 du 03 Août 2017



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



EXPORTATEURS PRODUITS ET SOUS PRODUITS DE COCO

Régions d'activité

TOUTES LES RÉGIONS

USINIERS

CAMPAGNE 2026

N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
01	COMPAGNIE AGRO-INDUSTRIELLE POUR L'IMPORT ET L'EXPORT	CAIMPEX	PORT BOUËT ZONE INDUSTRIELLE	9705478 V	CI-ABJ-01-1997-B14-207405	Huile de coprah
02	COPROIL	COPROIL	YOPOUGON ZONE INDUSTRIELLE	1004713 V	CI-ABJ-01-2010-B12-01126	Huile coprah



N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
03	FRUINOV-CI	FRUINOV-CI	BONOUA	1510766 D	CI-BAS-01-2018-B16-00942	Chair de coco / Crème de coco / Lait de coco
04	HPW FRESH & DRY CÔTE D'IVOIRE	HPW FRESH & DRY CÔTE D'IVOIRE	BONOUA, ASSÉ	1804709 R	CI-ABJ-01-2004-B12-04-316	Coco Râpé HIGH FAT et/ou LOW FAT
05	HUILERIE MODERNE D'ABIDJAN	HMA	KOUMASSI, ZONE INDUSTRIELLE	0414748 J	CI-ABJ-01-2004-B12-04-316	Huile de coprah
06	KARINOR	KARINOR	ABIDJAN-YOPOUGON	1818154 Y	CI-ABJ-03-2022-M-39669	Huile vierge de coco
07	KOMOÉ HUILE CÔTE D'IVOIRE	K.H.C.I SARL	DABOU, CITÉ USAID CAIMAN, 26 BP 489 ABIDJAN 26	1645109 P	CI-DAB-01-2016-B14-00148	Huile vierge de coco
08	PLANTATIONS MODERNES DE COTE D'IVOIRE INDUSTRIE	PMCI-INDUSTRIE	ADIAKÉ	2400032 M	CI-ABS-2023-B-118	Huile de coprah
09	SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE COCO RÂPÉ	SICOR	JACQUEVILLE	8001746 J	CI-DAB-01-2016-B14-00148	- Noix de coco mures calibrées brutes ; - Huile vierge de coco ; - Huile de coprah ; - Fibre de coco / Substrat / Géotextile.



N°	NOM / RAISON SOCIALE	SIGLES OU ABRÉVIATION	ADRESS. GÉO	N°CC	N°RCCM	TYPE DE PRODUIT
10	SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE GESTION DES MATIÈRES AGRONOMIQUES	SIGMA	KM1, ROUTE D'ASSINIE	9914176 X	CI-ABJ-03-2025-M- 31779	Fibre de coco / Substrat / Géotextile
11	SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE	SIPAL	JACQUEVILLE	1658307 S	CI-DAB-01-2016-B14- 00250	Huile coprah

